



Finistère

Pêche au bar : les plaisanciers dans la rue

Venus du Finistère et des Côtes-d'Armor, environ 650 pêcheurs récréatifs ont manifesté à Morlaix, hier. L'Europe leur interdit de pêcher le poisson roi, pour préserver la ressource.

La mobilisation

« Les professionnels peuvent continuer à pêcher, pas les pêcheurs de loisir : c'est injuste et discriminatoire », lance Jean Kiffer, président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs. Hier matin, à Morlaix, environ 650 pêcheurs récréatifs étaient dans la rue, pour dénoncer une mesure récente de l'Europe

Au nord du 48^e parallèle (au niveau d'Audierne), ces pêcheurs ne peuvent plus prélever aucun bar. Ils doivent pratiquer le « no kill », c'est-à-dire remettre le poisson à l'eau. Pour les professionnels, aucune pêche en février et mars, période de reproduction, quotas le reste du temps. En dessous de cette zone, les plaisanciers peuvent pêcher trois bars par jour, tandis que les professionnels ne sont pas limités.

« Le stock s'effondre »

Cette directive vise à préserver la ressource. « Les scientifiques alertent depuis de nombreuses années sur le stock qui s'effondre », déclarait récemment la Délégation à la mer et au littoral de Saint-Malo.

Sur cinq ans, le nombre de prises s'est réduit comme peau de chagrin pour les pêcheurs récréatifs, jusqu'à ce « zéro bar ». Pourtant, ils assurent que ce ne sont pas eux qui causent le plus de torts.



Venus d'une bonne partie du Finistère et des Côtes-d'Armor, ces plaisanciers réclament le droit de pêcher, de manière raisonnable, le poisson roi.

« Depuis des années, nous combattons le massacre sur les frayères », rappelle Jean Kiffer, allusion à la pêche au chalut en hiver, quand les poissons se regroupent pour se reproduire. « 23 tonnes ont été débarquées au Guilvinec récemment », raconte Jacques Le Lez, l'un des pêcheurs du pays de Morlaix à l'origine de la manifestation. La moitié est partie à l'équarrissage, car les poissons étaient gonflés comme des ballons de baudruche... »

Également inquiets pour la filière pêche de loisir, « qui pèse trois milliards », ces pêcheurs réclament « le retour à un bar par jour et par personne, et la mise en place, dès 2019, d'un quota mensuel, adapté à la pêche de loisir », par exemple « entre 10 et 20 bars par mois ». Munis d'un carnet de pêche, ils seraient obligés de déclarer leurs prises.

Selon Jean Kiffer, c'est en bonne voie, grâce au soutien d'Alain Cadec, à la tête du département des Côtes-

d'Armor et président de la commission pêche au Parlement européen.

Le président de la fédération nationale a aussi annoncé que l'EAA, pour European anglers alliance, qui représente tous les pêcheurs européens, déposera en fin de semaine prochaine une requête auprès de la Cour de justice européenne pour dénoncer cette décision.

Delphine VAN HAUWAERT.